

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Strasbourg, le 18 janvier 1994
s:/nm/election/faruspv2.44

Confidentiel
AS/Bur/Rus (44) PV 2

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

COMMISSION AD HOC SUR LES ELECTIONS EN RUSSIE
(12 DECEMBRE 1993)

PROJET DE PROCES-VERBAL

de la réunion tenue le 17 janvier 1994
à Bruxelles

Présents:

MM. TARSCHYS, Président
ATKINSON, Vice-Président
ESPERSEN, Rapporteur
BERG
BILLING
BÖHM
FERRARI
KORAKAS
PAHOR
PROBST
SOLE TURA

Suède
Royaume-Uni
Danemark
Norvège
Suède
Allemagne
Italie
Grèce
Slovénie
Autriche
Espagne

Excusés:

MM. KELCHTERMANS, Vice-Président
MUEHLEMANN
RUFFY
Mme SEVERINSEN

Belgique
Suisse
Suisse
Danemark

M. Tarschys, Président, ouvre la réunion à 8 h 30 en souhaitant la bienvenue aux participants et en remerciant les autorités belges de leur hospitalité.

1. ORDRE DU JOUR

<AS/Bur/Rus (44) OJ 2>

Le projet d'ordre du jour est adopté.

2. PROCES-VERBAL

<AS/Bur/Rus (44) PV 1>

Le projet de procès-verbal de la réunion tenue le 22 novembre 1993 à Paris est approuvé.

3. RAPPORT SUR LES ELECTIONS EN RUSSIE

Rapporteur: M. Espersen

<AS/Bur/Rus (44) 1>

M. Espersen, Rapporteur, présente son avant-projet de rapport dans lequel il conclut que les élections législatives du 12 décembre 1993 en Russie ont été, malgré un certain nombre d'imperfections, libres et démocratiques. Il signale qu'à la page 5, à la fin du paragraphe 2, il faut rectifier les résultats comme suit: le projet de constitution a été approuvé par 58,4% des votants avec un taux de participation de 54,8%.

M. Böhm a présenté un amendement écrit, et M. Mühlemann un certain nombre de commentaires qui figurent dans les dossiers.

Le Président estime que le rapport ne pourra être approuvé qu'après la publication officielle des résultats des élections aux deux Chambres, dans les différentes circonscriptions.

M. Korakas n'approuve pas le contenu du rapport et fera parvenir au rapporteur ses commentaires par écrit.

Après des interventions de MM. Atkinson, Böhm, Berg, Sole Tura, Probst et Ferrari, la Commission ad hoc décide:

- d'adopter l'amendement présenté par M. Böhm, qui vise à ajouter, à la page 8, sous le point c), après "la forte proportion de bulletins nuls", le passage suivant: "Une autre raison réside dans la volonté du Tatarstan d'obtenir sa souveraineté et l'indépendance par rapport à Moscou. Le 21 mars 1992 s'est tenu un référendum auquel 82 % des électeurs ont participé et 62,4 % se sont prononcés en faveur de la souveraineté et de l'indépendance";

- de prendre note des commentaires écrits présentés par M. Mühlemann;

- d'adopter un amendement présenté par M. Atkinson en vue de remplacer, dans l'avant-dernier paragraphe du rapport, le mot "pourraient" par "devraient";

- de demander aux membres, en particulier à M. Korakas, de faire parvenir leurs observations écrites en temps utile pour qu'elles puissent être examinées au cours de la prochaine réunion;

- de ne procéder à l'adoption définitive de l'avant-projet de rapport qu'après la publication officielle des résultats des élections aux deux Chambres de l'Assemblée Fédérale dans les différentes circonscriptions électorales.

4. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

5. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion de la Commission ad hoc se tiendra pendant la partie de session de l'Assemblée du 24 au 28 janvier 1994, à Strasbourg.

La séance est levée à 9 h 30.

LISTE DES DECISIONS

La Commission ad hoc sur les élections en Russie (12 décembre 1993),
réunie le 17 janvier 1994 à Bruxelles sous la présidence de M. Tarschys:

- a examiné l'avant-projet de rapport élaboré par M. Espersen, rapporteur;
- a adopté un certain nombre d'amendements;
- a reporté l'adoption définitive de l'avant-projet de rapport jusqu'à la publication officielle des résultats des élections aux deux chambres de l'Assemblée Fédérale dans les différentes circonscriptions électorales;
- a décidé de tenir sa prochaine réunion pendant la partie de session du 24 au 28 janvier 1994, à Strasbourg.